

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 7 décembre 2018

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 7 décembre

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

29/11/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
29/11/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes CARRERE Amandine,
PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.
Excusés : Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, CUZACQ Geneviève, DESPAX
Nelly, DAL BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien.
Absent : M. LABEYRIE Nicolas.

Mme CARRERE Amandine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du versement des subventions obtenues pour l'optimisation de l'éclairage public (qui ne seront débloquées que sur justificatif de paiement des factures), il s'avère nécessaire de solliciter un emprunt « court terme d'avances » de 80 000 €.

Le montant des subventions restant à percevoir est de 87 825.01 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la proposition présentée,
- de prendre l'engagement au nom de la commune de MONTREAL DU GERS d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer, et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour le remboursement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à MONTREAL le 7 décembre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

